



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 2656

Texte de la question

Mme Anne-Marie Idrac attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'intérêt que présenterait la mise en place d'une formation de base aux premiers secours obligatoire pour tous pendant le cursus scolaire. Chacun risque, un jour ou l'autre, d'être confronté à un incident mineur ou, malheureusement, à un accident plus grave. Face à ces situations imprévues, il est important de savoir agir rapidement et efficacement, ce qui n'est pas le cas de la majorité de nos concitoyens. Un grand nombre de vies pourraient être sauvées si les premiers gestes de secours intervenaient en attendant l'arrivée des professionnels et les études sont catégoriques : le premier sauveteur joue un rôle primordial dans la « chaîne de survie ». Mais on estime que moins de 7 % des Français connaissent ces « gestes qui sauvent », qui ont aussi un caractère de dévouement civique important. Pour toucher le plus grand nombre, ne pourrait-on faire en sorte que cet enseignement fasse partie intégrante de notre éducation par la mise en place de l'apprentissage de comportements adaptés dès l'école lors de l'enseignement secondaire ? Plusieurs associations dévouées au secours d'urgence seraient prêtes à mobiliser leurs compétences et leurs moyens au service d'un tel projet. Elle lui demande si ce défi novateur pourrait faire rapidement l'objet d'initiatives de sa part.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Marie Idrac](#)

Circonscription : Yvelines (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2656

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 septembre 2002, page 3131

Question retirée le : 30 septembre 2002 (Fin de mandat)